

Art. 1 - Organisation

1-3. Vérifications

1-3/1. Vérifications Administratives

Chaque pilote devra :

- Se présenter aux heures et lieux prévus indiqués sur la note d'information propre à l'épreuve.
- Montrer sa licence FFSA/FIA physiquement ou avoir fait une demande préalable sur son engagement d'un Titre de Participation
- Repartir (lui-même ou son Team manager) avec la copie de son engagement tamponnée "Vérification Technique" pour transmission au CT chargé du contrôle du véhicule, **à l'heure maximale indiquée sur celle-ci (1H après son passage aux Vérifications Administratives)**. Une "FICHE de STAND" sera remise au concurrent (lors des vérifications ou du briefing TM) pour chaque voiture engagée. Une "FICHE d'ALLOCATION PNEUMATIQUES" sera remise au concurrent (lors des vérifications pour chaque voiture engagée).

1-3/2. Vérifications Techniques

Chaque concurrent devra :

- Présenter son véhicule à la structure technique selon les horaires indiqués sur sa fiche "Vérif. Administrative" qui lui a été remise : Cette action sera considérée comme une déclaration implicite de conformité.
- Fournir le Passeport technique et la Fiche d'homologation du véhicule engagé.

En cas de non-conformité, le concurrent ne sera pas autorisé à participer et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Art. 3 – Engagement à une épreuve

3-1. Engagement

- Tout concurrent désirant participer aux épreuves du TTE devra remplir obligatoirement un engagement par le biais du site Internet **ET** le paiement validera l'engagement pour chaque épreuve :

TROPHÉE TOURISME ENDURANCE (TTE)

HENGEL Jean-Jacques - 1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE – France - Email : contact@trophee-endurance.fr

L'Engagement VOITURE devra être rempli par le Team Manager et réglé avant l'arrivée sur le circuit

L'Engagement PILOTE devra être rempli par chaque pilote

Les demandes d'engagements sont à remplir obligatoirement par le biais du site Internet : <http://www.trophee-endurance.fr>

(Sélectionner le plateau : TTE Pirelli Series et le nom de l'épreuve)

- Le simple fait de s'engager à une épreuve est la reconnaissance, par le concurrent, de la totale conformité de sa voiture et de son équipement personnel avec le présent règlement.
- Le TTE se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement (concurrent/pilote) sans en justifier le motif.
- L'engagement par meeting est de :

Epreuve à LE MANS : Pour 6 Heures 1 735 € TTC (Soit 1 445,83 € HT)

=> 1 séance d'essais qualificatifs de 40 mn maximum, 1 essai de nuit de 1H et la course de 6 H.

Remise à la 7^{ème} Epreuve du Mans (Si participation au 6 précédents meetings) **ainsi que les voitures éligibles en FREE ENURANCE**

Par voiture 1 560 € TTC (soit 1 300,00 € HT)

- Il ne sera effectué aucun remboursement à un concurrent ayant participé aux essais qualificatifs
 - Tout désistement devra être confirmé par email au plus tard le lundi de la semaine de l'épreuve : contact@trophee-endurance.fr
 - En cas de désistement pendant la semaine du meeting, l'engagement sera remboursé à hauteur de 300 € TTC (soit 250 € HT)
- Toutes suspensions ou arrêts d'une séance, Essais Privés - Essais Qualificatifs ou Course, quelle qu'en soient les raisons, n'entraînera aucun remboursement, indemnité ou dommage et intérêt.

3-2. Equipages

Pour la course de 6 heures au Mans / Coefficient 1,5 / Chaque équipage pourra être composé 2 à 5 pilotes.

Art. 4 - Voitures et équipements

4-2. Carburant

4-2/1. Carburant

- 4-2/1-1 : Le carburant utilisé doit être de l'essence ou du gasoil, commercialisé selon les normes définies dans la "Réglementation Article 252.9 Annexe J en cours", sans adjonction autre que celle d'un produit de lubrifiant usuel.

Pendant la COURSE, le concurrent devra se ravitailler, exclusivement, aux pompes ACO installées dans les stands de 1 à 7, début de pitlane pour la distribution de carburant SP 98. Vendredi à partir de 8h30 jusqu'au Dimanche 13h00.

Paiement carburant

=> **Dépôt d'une EMPREINTE CARTE BLEUE de 1 500 € à faire lors de vos Vérif. Administratives contre la Fiche pour le contrôle technique.**

=> **Encaissement juste après la course**

- ✓ **Le concurrent s'acquittera du montant de carburant consommé, sur présentation des RECUS signés par le ravitailleur et remis par le Préposé à la pompe du circuit pour vérifications avant samedi soir 20h20 et au plus tard le dimanche avant 12h00.**
- ✓ **A partir du dimanche 14h00, le montant de la consommation de carburant sera prélevé sur l'Empreinte CB suivant les reçus en notre possession.**

4-2/3. Procédure de ravitaillement

- Aucun matériel de ravitaillement n'est nécessaire lors de la course de 6H au Mans.
- Il est autorisé de ravitailler en Essais Privés et Essais Qualif. aux pompes ACO selon la procédure de course
- Il s'effectuera, **EXCLUSIVEMENT** aux pompes dans les 7 premiers stands (Entrée de la pitlane)
- Une seule personne par voiture "le ravitailleur" est autorisé dans la zone de ravitaillement
- Il devra signer un RECU indiquant le litrage mis dans la voiture
- Seul l'officiel responsable de la zone de ravitaillement est habilité à désigner le stand d'arrêt
- Le moteur doit être arrêté, portières fermées
- Aucune intervention mécanique n'est autorisée pendant le ravitaillement
- Le pilote doit rester seul et, sanglé à bord du véhicule
- Pendant le remplissage de carburant, le changement de pilote est interdit
- Un chiffon absorbant, tenu par le préposé au ravitaillement est obligatoire durant l'opération
- Il est recommandé d'utiliser une protection de roue genre toile ininflammable sous le bouchon de réservoir afin d'éviter les dégâts provoqués par un éventuel écoulement du carburant
- Un **ASSISTANT Incendie du circuit** sera muni d'un extincteur de 5 kg à poudre pour hydrocarbure, en cours de validation (date de validation inférieure à 2 ans) goupille de sécurité enlevée
- L'utilisation d'un extincteur du circuit n'est autorisée que dans un cas de force majeure
- Le préposé au ravitaillement devra être équipé d'une combinaison ignifugée conforme aux normes FIA 8856-2000, de chaussures ignifugées, d'une paire de gants et d'une cagoule ignifugés conformes aux normes FIA (avec lunettes de type "tous travaux") ou casque intégral, visière fermée (les sous-vêtements ignifugés sont conseillés)
- Les personnels munis de lunettes de vue devront utiliser un casque avec visière ou des lunettes de type "tous travaux".

Art. 6 – Site et Infrastructure

6-2. Demande de stand

- Un emplacement dans un stand sera **systématiquement** attribué à chaque voiture.
 - En cas de désistement, non confirmé par email, le montant de la location du stand restera dû.

Art. 7 - Déroulement de l'épreuve

7-1. Essais privés

- Facultatifs : à la charge du concurrent
 - SAUF la séance de NUIT du vendredi à 17h00, obligatoire pour chaque pilote (comprise dans le prix de l'engagement).**

7-2. Briefings

Le lieu et l'heure des briefings seront communiqués par les Horaires et la Note d'information de chaque épreuve.

A l'issue des Vérifications Administratives, tous les pilotes devront assister, obligatoirement, à l'intégralité du briefing de la Direction de Course et s'y présenter à l'heure exacte.

Tous les Pilotes ou Team Managers ne pouvant pas assister aux briefings devront obligatoirement en informer l'Organisation par écrit au préalable de l'épreuve. Tout retard ou absence non excusés entraînera une sanction.

7-9 Arrêt/Stand

PROCEDURE :

7-9/1. Temps de référence et autres arrêt/stand

- 7-9/1-1 : Pour une course de 6 Heures, un temps de référence de 3'00 mn sera appliqué pour les 7 arrêts/stand obligatoires
- 7-9/1-2 : **Pour tout autre arrêt, aucun temps minimum n'est exigé.**
Ces arrêts devront être fait en toute sécurité pour l'équipe et les autres concurrents. Ils seront sous la surveillance du CT

7-9/2. Nombre d'arrêts

- 7-9/2-2 : Course de 6 Heures => 7 arrêts obligatoires de 3'00 mn entre la boucle d'entrée et de sortie.
- 7-9/2-3 : Ces nombres d'arrêts et/ou temps d'arrêt pourront être modifiés et communiqués lors des briefings.

7-9/3. Réalisation du dernier arrêt obligatoire

- 7-9/3-1 : Le dernier arrêt obligatoire devra se réaliser avant les 20 dernières minutes pour les courses de 4H ou 6H.
- 7-9/3-2 : L'heure de référence sera celle de l'entrée sur la boucle de chronométrage.
- 7-9/3-3 : En cas de dépassement horaire, l'arrêt ne sera pas comptabilisé*.

Modifiant le Règlement Technique :

Art. 7 - Pneumatiques

7-1. PIRELLI (Annexe N°2 Partenariat Pirelli)

- Les véhicules devront obligatoirement, en Essais Qualificatifs et en Course, utiliser les pneumatiques slick et/ou pluie PIRELLI distribués par la Société IVALTO et marqués spécifiquement.
- Les pneumatiques pourront être contrôlés par les Contrôleurs Techniques, le personnel Pirelli et/ou l'Organisation TTE à tout moment du meeting.

7-3. Dimension des pneumatiques

Chaque véhicule devra utiliser les dimensions et duretés de gommes indiquées en Annexe 2 / TTE Pirelli Séries : Montes homologuées".

7-3/1. Pour les 206 Endurance

- Seuls les pneumatiques 195/50/R15 sont autorisés.

7-3/2. Pour les MITJET 2.0 litres

Les concurrents doivent utiliser :

- Les pneumatiques Pirelli TROFEO R

L'utilisation des pneumatiques PLUIE : Dim. 245-645/R18 RAIN est autorisé.

7-4. Limitation du nombre de pneumatiques

Pour tous les concurrents inscrits au TTE Pirelli Series (sauf 206 (Art. 7-3/1) et CLIO III & IV Cup (Art. 7-4/2))

- Pour les Essais qualificatifs et la course de 6 Heures, le nombre de pneumatiques slick est porté à 10 PNEUS, neufs ou usagés
- Le nombre de pneumatiques pluie Pirelli obligatoire est libre.

7-4/1. Procédure d'enregistrement

- La Fiche d'Allocation Pneumatiques sera remise lors des Vérifications Administratives, à chaque concurrent, pour chacune des voitures inscrites
- Le Team Manager devra relever le numéro des 10 code-barres des pneus, neufs ou usagés, dédiés aux Essais qualificatifs et à la Course.
- La Fiche d'Allocation Pneumatiques devra être remise, impérativement, au plus tard 30 minutes avant le début des Essais Qualificatifs (sauf 206 et CLIO III & CLIO IV cup) au local des Vérifications Techniques.
- Seule la Fiche d'Allocation Pneumatiques fera foi lors des Contrôles.
- Chaque concurrent devra se conformer à la procédure d'Allocation des Pneumatiques indiquée dans le "Guide du Concurrent : TTE Pirelli Series".

7-4/2 Pour les CLIO III Cup / CLIO IV Cup

- Pour les Essais Qualificatifs, le nombre des pneumatiques utilisés restera libre (Dimensions : Voir Annexe 2 : Montes homologuées).
- Pour la course de 6 Heures, le nombre de pneumatiques slick est porté à 8 PNEUS, neufs ou usagés
Le nombre de pneumatiques pluie Pirelli obligatoire est libre.
- La Fiche d'Allocation Pneumatiques est à remettre, impérativement, au plus tard 30 minutes avant le départ de la course, au local des Vérifications Techniques.

Art. 13 - Système d'éclairage

13-1. Eclairage

Pour les voitures équipées d'origine de phares, les phares additionnels à leds ou autres sont interdits.

A L'AVANT :

- Pour les voitures n'ayant pas de phare d'origine, elles devront s'équiper obligatoirement :
 - ✓ de 2 phares comportant 2 faisceaux lumineux ou 4 faisceaux maximum
 - ✓ de 2 blocs de 4 leds installés de chaque côté du capot à l'avant
 - ✓ de 1 bloc de 8 leds installé à l'avant du véhicule

Tous ces dispositifs devront être réglés de façon à ne pas éblouir les conducteurs des véhicules qui précèdent.

A L'ARRIERE :

- 5 points différents (2 points par côté minimum) :
 - ✓ 2 Feux d'une puissance de 7 watts alimentés en même temps que les éclairages avants.
 - ✓ 2 Feux STOP d'une puissance de 21 watts.
 - ✓ 1 Feu PLUIE d'une puissance de 15 watts / Type FIA carré à 56 leds.

En cas de panne, un éclairage de substitution pourra être accepté sous contrôle et accord d'un CT.

*Pour tout ce qui n'est pas inscrit sur cette NOTE d'INFORMATION,
se référer aux REGLEMENTS SPORTIF et TECHNIQUE 2022 du TROPHEE TOURISME ENDURANCE*